

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE CAMSO



CAMSO SÉRIE HXD

CAMSO SÉRIE SD



CHENILLES DE CONSTRUCTION CAMSO SÉRIE HXD | CAMSO SÉRIE SD

Éligibilité

Le propriétaire initial de la nouvelle chenille de rechange Camso, achetée via un revendeur de pièces de rechange agréé par Camso.

Couverture

La chenille de construction Camso est garantie, à compter de la date d'achat, contre les défauts de matériaux et de fabrication. Une chenille Camso qui devient inutilisable en raison d'un défaut de matériau ou de fabrication, tel que déterminé par Camso, sera remplacée, ou une indemnité sera accordée en vue de l'achat d'une chenille de remplacement Camso, à la seule discrétion de Camso.

Exclus de la garantie

- Chenille qui n'est plus la propriété de l'utilisateur final ayant procédé à l'achat initial
- Réclamation relative à des mois de service ou des limites horaires autres que ceux couverts par la liste de garantie
- Chenille fabriquée plus de 60 mois avant la date de réclamation au titre de la garantie
- Chenilles installées sur équipement d'origine (la garantie de ce dernier s'applique)
- Les dommages résultant d'une utilisation ou d'une installation inappropriée ou excédant les spécifications des capacités de conception initiales de la chenille
- Une défaillance résultant d'une utilisation abusive ou inadaptée, d'une négligence, d'une modification, d'un accident, de risques encourus sur le terrain ou sur la route ou de dommages dus à la chaume, d'une surcharge, d'un mauvais couplage des chenilles situées sur le côté opposé, d'un usage inapproprié, d'une utilisation de composants pour châssis d'entraînement non OEM ou d'un mauvais entretien ou ajustement de l'état mécanique
- Les défauts esthétiques, tels que les fissures extérieures, les fentes et autres dommages superficiels susceptibles d'influer sur l'aspect de la chenille, mais qui ne rendent pas la chenille inutilisable ou qui ne diminuent pas significativement sa durée de vie globale
- Un usage, une installation, une réparation ou un réglage jugé inapproprié par Camso

Obligations du propriétaire

- Notification de défaillance au cours de la période de garantie applicable
- Communication de preuve d'achat valide
- Dépôt de réclamation de garantie dans un délai de 60 jours à compter de la défaillance
- Frais de transport vers le lieu de service de la garantie
- Coûts et taxes d'installation
- Coûts de fret le cas échéant
- Entretien et réglage corrects des composants du châssis d'entraînement

CONDITIONS DE GARANTIE CHENILLES DE CONSTRUCTION

Gamme de chenilles	Mois de service*	Limites horaires*
Camso série SD		
CTL	18	1500
MEX	30	2500
Camso série HXD		
CTL	24	2000
MEX	42	3500
PAD's	36	3000
MTL	14	1200
OTT	12	Aucune limite
Steel OTT	24	Aucune limite
CAR	12	1000
RHV	12	1000
PAV	18	1500

* Selon l'événement qui survient en premier. Si les mois de service ne sont pas connus, la date de fabrication sera utilisée.

Période de garantie applicable à la chenille de remplacement

Si une chenille est remplacée en raison d'un défaut nécessitant une mise hors service en raison de matériau et de fabrication pendant la période de garantie initiale de la chenille, la nouvelle durée de la garantie sera limitée à la durée de garantie applicable à la chenille de remplacement, déduction faite des mois de service de la chenille initiale sous garantie.

Le numéro de pièce et le numéro de série de la chenille de remplacement Camso doivent être communiqués aux fins du versement du crédit exigible au titre de la garantie.

Remplacement de la chenille située sur le côté opposé

Le coût de remplacement de la chenille située sur le côté opposé, non couverte par la garantie, n'est pas pris en charge. Lorsqu'une chenille présentant une usure significative est remplacée pendant une utilisation normale ou dans le cadre de la garantie, le client doit déterminer si le remplacement du côté opposé est nécessaire. Toutefois, dans tous les cas, le coût de ce remplacement sera à la charge du client.

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE CAMSO



DROITS JURIDIQUES

Les présentes garanties remplacent toute autre déclaration, garantie ou condition, explicite ou implicite, y compris toute garantie de valeur marchande ou de conformité à des fins particulières. La responsabilité de Camso et le recours exclusif de l'acheteur, au titre de tout contrat, de toute garantie ou de responsabilité délictuelle (y compris à la suite d'une négligence) se limite au remplacement des chenilles calculé au prorata conformément au graphique figurant au recto de la présente page. Camso ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable pour tous dommages particuliers, accessoires, indirects ou consécutifs, y compris, sans limitation, blessure corporelle, dommage matériel, perte ou dommage occasioné à des équipements, perte de profits ou de bénéfices, coût de location de matériel de remplacement ou toute autre dépense, et ce, même si camso a été avisée de la probabilité desdits dommages.

Au cas où les limitations ou exclusions susvisées ne seraient pas applicables, la responsabilité de camso et le recours exclusif de l'acheteur sont limités au versement par camso d'une compensation des dommages réels à concurrence du montant payé pour l'achat de la chenille. Dans tout autre cas applicable, la convention de vienne (sur les contrats de vente internationale de marchandises) est exclue dans sa totalité.

Certaines juridictions interdisant la limitation ou l'exclusion de responsabilité pour les dommages accessoires ou consécutifs, ou encore la limitation de la durée de garantie implicite ou du délai pendant lequel une action en justice peut être intentée, les limitations ou les exclusions susvisées peuvent ne pas vous concerner. La présente garantie vous accorde des droits juridiques spécifiques et vous pouvez également jouir d'autres droits qui varient selon les juridictions.

Aucune personne, aucun agent, aucun distributeur, aucun concessionnaire ou aucune compagnie n'est autorisé à changer, modifier ou prolonger les modalités des présentes garanties de quelque manière que ce soit. Le délai pendant lequel une action en justice peut être intentée au titre des obligations découlant des dispositions de la présente garantie ou de toute loi est limité à deux ans à compter de la date de découverte réelle ou supposée de la défaillance. La limitation susvisée ne s'applique pas aux garanties implicites découlant des règles de droit.

Pour trouver l'emplacement du vendeur Camso le plus proche ou un autre atelier de réparation agréé, ou pour toute question concernant ces garanties, veuillez consulter le site :

camso.co

INFORMATIONS RELATIVES AUX CHENILLES CAMSO

Numéro de pièce et de série de(s) chenille(s)*

Description de la chenille gauche : _____

Numéro de série : _____

Description de la chenille droite : _____

Numéro de série : _____

Date d'achat : _____

Acheteur : _____

Veuillez enregistrer toutes les informations requises et les conserver en lieu sûr.